



PROCÈS VERBAL
-
Conseil d'école d'élèves 2
-
Jeudi 07 mars 2019

Étaient présents :

Le directeur
L'ensemble des délégués et de chaque classe (14 élèves)

Ordre du jour :

- I. Bilan des actions mises en place
- II. Ordre du jour des différentes classes

La séance est ouverte à 10h50 par M. Déchène-Cotillon, le directeur, président du conseil d'école d'élèves.

L'ordre du jour est abordé comme suit :

I. Bilan des actions mises en place

L'ensemble des délégués a souligné un climat scolaire qui s'est amélioré vis-à-vis de l'an passé et depuis le début d'année.

Il a été également souligné en amont d'aborder l'ordre du jour de l'ensemble des classes plusieurs points posant problèmes :

- Les gilets jaunes
- Les jeux de cour

Un rappel sur les règles de vie collective a eu lieu et sur le rôle des délégués : être garant d'un climat scolaire serein.

II. Ordre du jour des différentes classes :

A. CP A :

L'ordre du jour décidé par la classe était le suivant :

1. Il n'y a plus de billes, de craies, de voitures pour la récréation.
2. Instaurer une journée jeux de société avec toute l'école.
3. Certains élèves oublient les pinces à linges dans les WC et les plus grands embêtent les CP dans les WC.

Les points 1, 2,3 ont été discutés.

À l'issue des discussions il a été décidé :

1. Il faut demander aux enseignants de service de sortir.
2. Une journée jeux de société sera prévue en fin d'année scolaire.
3. Pour les toilettes, il faut solliciter les gilets jaunes et les enseignants.

B. CP B :

L'ordre du jour décidé par la classe était le suivant :

1. Les grands embêtent les CP pendant la récréation (bousculade, dérangement)
2. Instaurer des récréations en musique
3. Des nouveaux jeux de cours sont souhaités : cordes à sauter, un coin coloriage, voitures

Les points 1, 2,3 ont été discutés.

À l'issue des discussions il a été décidé :

1. Il faut solliciter les gilets jaunes et les enseignants.
2. Il a été décidé d'instaurer une récréation en musique : un enseignant sortira un poste autoradio.
3. Un coin coloriage sera installé sur le perron.

C. CE1 :

L'ordre du jour décidé par la classe était le suivant :

1. Les grands qui jouent au ballon embêtent les plus petits.
2. Un coin dessin, coloriage, peinture.
3. Récréation dans la cour intérieure de l'école

Les points 1,2 et 3 ont été discutés.

1. Il faut solliciter les gilets jaunes et les enseignants.
2. Concernant la récréation, tout ceci a déjà été évoqué lors du 1^{er} conseil d'école élève.

D. CE1-CE2 :

L'ordre du jour décidé par la classe était le suivant :

1. Avoir des tacos gratuits pendant la récréation.

2. Faire un tournoi de ping-pong.
3. Les élèves ne prennent pas de pince à linges pour aller aux toilettes.

Les points 1 et 2 ont été discutés.

À l'issue des discussions il a été décidé :

1. L'école ne peut pas fournir de nourriture et encore moins de ce type. Le directeur a proposé des fruits sous réserve que la mairie nous les fournisse.
2. Un tournoi pourra être présent à la kermesse.

E. CE2 :

L'ordre du jour décidé par la classe était le suivant :

1. Descendre le panneau de baskets et avoir plus de matériel en récréation.
2. Il n'y a pas assez de pince à linges pour les toilettes.
3. Un adulte pourrait jouer à des jeux de société en récréation.

Les points 1 et 3 ont été discutés.

À l'issue des discussions il a été décidé :

1. Le panneau de basket n'est pas réglable.
2. Un adulte peut jouer avec les élèves en récréation, il faut demander aux enseignants si ils sont volontaires.

F. CM1-CM2 A :

L'ordre du jour décidé par la classe était le suivant :

1. Faire une sortie vélo.
2. Avoir deux ballons par classe pour la récréation.
3. En récréation des élèves tapent

Les points 1,2 ont été discutés.

À l'issue des discussions il a été décidé :

1. La sortie vélo nécessite un taux d'encadrement élevé (1/6), c'est possible mais le projet doit être monté dans les classes avec les enseignants concernés.
2. Un ballon seulement pour chaque classe est présent en récréation sinon il y aura trop de chahut.

G. CM1-CM2 B :

L'ordre du jour décidé par la classe était le suivant :

1. Un emploi du temps des jeux de cours pourrait être mis en place.
2. Les parents et les élèves devraient être prévenus quand les enseignants sont absents.
3. Pour les 20 € de la classe : un nouveau ballon en mousse et un ballon de rugby en mousse.

Les points 1,2 et 3 ont été discutés.

À l'issue des discussions il a été décidé :

1. L'emploi du temps des jeux de cour sera modifié : un jour volleyball sera instauré.
2. Les parents et élèves ne peuvent être prévenus en amont d'une absence enseignante puisqu'en aucun cas avant 8h15 l'école a l'information sur le remplacement ou non. De plus, le directeur a rappelé que l'école est obligatoire.
3. Le directeur accepte les propositions d'achats.

La séance est close à 11h30 par M. Déchêne-Cotillon, le directeur, président du conseil d'école d'élèves.

M. Déchêne-Cotillon

École élémentaire Louis Pasteur

94 Rue Pasteur

73200 Albertville

Téléphone : 04 79 32 47 31

Mail : ce.0731016h@ac-grenoble.fr